

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

19 novembre 2019 – 14H15

Salle Gabriel MARTY

### Etaient présents :

- Enseignants collège A : MARIE BASSANO, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, CELINE MANGEMATIN, MATHIEU CARPENTIER
- Enseignants collège B : SOLANGE MIRABAIL, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, ALEXANDRE CHARPY, HAIRATY DJIBO
- Personnalités extérieures : ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX, JEAN CATHALA

### Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
  - MARC NICOD à SOLANGE MIRABAIL
- Enseignants collège B :
  - SEVERIN JEAN à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
  - PIERRE JUSTON à ALEXANDRE CHARPY
  - NATHALIE CASAMATTA à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
- BIATSS : CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence :
  - SANDRA HUGUENIN à THOMAS MARTIN DI MICHELE
  - MATHIAS SALLES à THOMAS MARTIN DI MICHELE
- Etudiants collège master et doctorat :
  - BERTRAND THOMAS à NATHALIE JACQUINOT
  - SARAH FAÏDI à HAIRATY DJIBO
- Personnalités extérieures :
  - PIERRE-MARIE HANQUIEZ à CELINE MANGEMATIN
  - CHRISTIAN BASTIDE à CELINE MANGEMATIN
  - NADIA PELLEFIGUE à DIDIER KRAJESKI
  - BERTRAND DESARNAUTS à JEAN CATHALA

### Étaient excusés :

- Enseignants collège A : JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA, PIERRE EGEE, AURORE GAILLET, HELENE HOEPFFNER,
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU- NJINGA, OLIVIER BLIN, CAROLINE BOUIX, EUGENIE FABRIES-LECEA, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- BIATSS : YASMINE BOUAICHE
- Personnalités extérieures : JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- GISELE DUGES, CHEF DU SERVICE DE LA SCOLARITE DROIT
- ELSA FABRE, CHEF DU SERVICE DES FORMATIONS PROFESSIONNALISEES
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- CAROLINE HOURDRY, CHEF DU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- VALERIE SANCHOU, DES

## 1. Informations générales

Il est procédé à la lecture des procurations. Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h12.

En préambule, Monsieur le doyen rappelle que le salon Infosup se tiendra à Toulouse du 4 au 7 décembre prochains. Des étudiants, majoritairement des M2 et des doctorants, y seront présents, le doyen les en remercie. Il invite tous les enseignants à y participer afin d'apporter des informations aux lycéens, nos futurs étudiants et fait circuler une feuille d'inscription.

## 2- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 22 octobre 2019

Monsieur le doyen apporte deux observations concernant la nouvelle charte des examens page 7 :

- La sortie des étudiants au bout de 4 heures d'épreuves.
- Le cas des étudiants retardataires de plus de 30 minutes, à la rubrique « cas exceptionnels », le doyen souhaiterait qu'une autre autorité que le président du jury puisse être décisionnaire, par exemple le doyen.

Toujours sur le sujet des examens, la grève prévue le 5 décembre prochain risque d'impacter fortement les transports, et par conséquent les examens. Le service scolarité communiquera donc en direction des étudiants pour les alerter sur ce point.

**Sous réserve des deux observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## 3 – Ecole Européenne de Droit

Mme Marie DELORD, responsable administrative et financière de l'Ecole Européenne de Droit, présente ce point.

- Accord-cadre avec l'université de Naples

Il s'agit d'approfondir les relations avec l'université de Naples et de permettre d'étudier la possibilité d'un double diplôme avec Naples. L'adoption d'un accord-cadre préalable est nécessaire pour prévoir ensuite des conventions d'application avec ce partenaire.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

- Renouvellement de la convention avec l'université d'Essex

La nouvelle convention propose de passer le double diplôme actuel de 4 ans à 3 ans. Les étudiants ayant effectué leurs deux premières années à Essex reviendraient à Toulouse pour la 3<sup>ème</sup> année

de Licence et pourraient ensuite candidater sur n'importe quel master en France. L'université d'Essex changerait l'architecture de la formation pour ses autres universités partenaires. Il est également proposé une modification de la grille de conversion des notes qui est désormais plus précise.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **4 – Capacités d'accueil et admission en Master**

Tout d'abord le doyen souligne qu'il y a eu 650 étudiants inscrits en Master 1 de plus cette année, avec la mise en place de 23 TD de plus, ce qui a entraîné un coût financier important absorbé par l'université. Il remercie les enseignants-chercheurs et les services de scolarité qui ont réussi à absorber cette masse supplémentaire.

Il n'y aura pas de redoublement automatique pour les M1 ajournés. Plusieurs réunions d'information ont d'ores et déjà été prévues lors de la dernière semaine de cours et TD, une ou deux séances d'information seront refaites début janvier. Ces réunions auront lieu les 21, 22 et novembre 2019.

Par ailleurs, le doyen s'engage également à informer les enseignants-chercheurs concernant la réorganisation des services de scolarité.

- **Capacités d'accueil :**

Un tableau a été fait en distinguant FOAD, formation continue, formation initiale et en classant les formations par C.N.U.

Un groupe de travail a été lancé sur les licences professionnelles : il en existe une seule pour l'instant et le doyen pense qu'il faudrait créer 2 licences professionnelles supplémentaires avec des visées professionnalisantes. ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD et LUCIEN RAPP font déjà partie d'un groupe de travail pour avancer sur ce point. Un appel est lancé aux enseignants-chercheurs qui souhaiteraient participer à ce groupe de travail qui sera placé sous la coordination de LUCIEN RAPP. M. KRAJESKI avance l'idée d'une formation dans le domaine des assurances. Mme BASSANO évoque la licence professionnelle comptable-taxateur. Maître CATHALA indique cette licence existe déjà à Brive et que le marché de Toulouse ne serait pas en mesure d'absorber de futurs comptables-taxateurs. En revanche, il souhaiterait qu'on augmente la capacité d'accueil de la licence professionnelle métiers du notariat, et souligne que la chambre des notaires est prête à financer cette augmentation car les notaires ont un grand besoin de collaborateurs.

**Le point est adopté à l'unanimité, sous réserve d'ajustements mineurs des capacités d'accueil du tableau.**

- **Procédure d'admission en master et déroulement du Coursus**

En résumé, les étudiants qui vont valider la licence feront quatre vœux hiérarchisés portant sur un parcours. La hiérarchisation des vœux sera portée à la connaissance des commissions pédagogiques d'admission. L'étudiant pourra être admis dans l'un des 4 parcours.

L'examen des dossiers sera effectué par les commissions pédagogiques qui seront organisées par mention de Master. Elles seront présidées par le responsable de mention et composées des directeurs de parcours (actuels responsables de M2) et le cas échéant du responsable FOAD, FCV2A, EED-ESL.

Une fois que l'étudiant est admis dans un parcours de Master, 4 hypothèses peuvent se présenter à la fin de la première année :

1. L'étudiant valide les deux premiers semestres (correspondant au M1 actuel), il accède automatiquement aux semestres 3 et 4 de ce parcours.
2. L'étudiant valide les deux premiers semestres mais veut changer de parcours dans la même mention, Il doit formuler la demande auprès de la commission pédagogique de mention qui l'y autorisera ou non.
3. L'étudiant valide les deux premiers semestres mais veut changer de mention. , Il doit formuler la demande auprès de la commission pédagogique de la nouvelle mention. Celle-ci peut, selon le dossier de l'étudiant et les places vacantes, le refuser ou l'y autoriser et l'admettre en semestre 3 et 4 de la nouvelle mention mais aussi lui demander de reprendre les semestres 1 et 2.
4. L'étudiant ne valide pas les semestres 1 et 2. Il n'a pas droit de redoublement. Il doit procéder à nouveau à une demande d'admission en Master comme les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de Licence.

Tel est le système qui a été imaginé. Il n'est certainement pas parfait, mais il nous apparaît comme relativement lisible et conforme à l'esprit de la réforme.

Madame DUGES souligne la question de la dématérialisation et les difficultés pouvant en découler, ainsi que la difficulté d'absorber le nombre de demandes.

Sur l'architecture générale de la procédure d'admission, le doyen indique que les responsables de mention sont d'accord et s'adresse aux membres du conseil pour avis, sachant que la décision finale revient à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

**Le point est adopté à l'unanimité.**

## 5 - Décisions de validation

Le doyen indique qu'un groupe de travail composé des professeurs NICOD et JACQUINOT, des scolarités et de la Responsable Administrative de la Faculté a travaillé sur ce point. Il s'agit d'établir des recommandations pour les responsables pédagogiques en ce qui concerne les demandes d'équivalence. Il y a eu une actualisation des diplômes qui n'existent plus ainsi qu'un changement de présentation, un meilleur affichage des libellés et les formations ont été remises en page sur le document présenté.

**Le point est adopté à l'unanimité**

**Le point 6** est retiré de l'ordre du jour, il sera remis au prochain conseil de faculté.

## 7 - Subventions concours

La cellule concours s'est réunie en novembre, présidée par le professeur HELENE HOEPFFNER en présence de représentants de l'Ecole Européenne de Droit (EED) et du Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI). Elle a examiné les dossiers de demande de subvention envoyés par les étudiants. La cellule se réunira à nouveau en mars 2020.

La Faculté dispose d'un budget global de 15.000 €, l'EED d'un budget de 3.000 €, le SCREI n'a pas pu maintenir les 4.000 € accordés l'année dernière.

Pour novembre 2019, il a été accordé 10.266 € aux étudiants, 7.316 € par la faculté de droit, 2.950 € par l'EED.

Le doyen indique qu'il souhaite continuer à soutenir les étudiants.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

## **8 - SCREI - Renouvellement convention avec l'université Rosario, Colombie**

Il s'agit de renouveler cet accord d'échange d'étudiants classique avec une université privée, quelques disciplines ont été ajoutées par rapport à l'accord initial.

**Le point est adopté à l'unanimité**

## **9 - Demandes de subventions colloques**

- Colloque Master 2 droit des transports et de l'aéronautique du 13 MARS « du transport à la mobilité : les enjeux juridiques de la Loi d'Orientation des Mobilités », porté par l'IFR en association IMH/CDA : **demande de 500 € - 500 € accordés à l'unanimité**
- Colloque IMH « Modèle électoraux et démocratie : Quels enjeux Constitutionnels » du 5 décembre : **demande de 750 € - 500 € accordés à l'unanimité**
- Colloque Master 2 Ingénierie du patrimoine suivi de la remise des diplômes : **demande de 500 € - 500 € accordés à l'unanimité pour le colloque.**

## **10 - Demandes de subventions associations étudiantes**

- Master 2 droit public général « A la découverte de Paris et ses institutions »: demande de 500 € **Vote contre à l'unanimité**
- Master 2 droit fiscal de l'entreprise en faveur de l'association du Master 2 : demande de 760 €  
**760 € accordés à l'unanimité**
- Master 2 droit de l'environnement en faveur de l'AEDE : demande de 500 €  
**500 € accordés à l'unanimité**
- Master 2 Juriste d'entreprise en faveur de l'association du Master 2: demande de 800 €  
**800 € accordés à l'unanimité**
- Master 2 droit de l'environnement en faveur de l'association du Master 2: demande de 1 000 €  
**1 000 € accordés à l'unanimité**
- 4L Trophy équipe Zebra 4 : demande de 500 € **Vote contre à l'unanimité**
- 4I Trophy Lili et Lola : demande de 500 € **Vote contre à l'unanimité**
- Study Tour DJCE : demande de 500 € **Vote contre à l'unanimité**
- 1ere partie du gala : rencontre avec les professionnels : décodé et Europa **Vote contre à l'unanimité**
  - Corpo Arsenal Stand'up : demande de 300 € **Vote contre à l'unanimité** – la Faculté fournira le logo, des goodies et une communication Facebook

## **11 – Rémunération des activités pédagogiques des doctorants**

Le doyen a réuni les chargés de TD de licence (15 d'entre eux ont été présents) afin d'évoquer cette question. Par ailleurs, les doctorants font état de tensions ressenties sur ce point. Il est rappelé que les vacataires sont toujours payés deux fois par an.

Un tableau élaboré avec l'aide de Mme PEIRUZA reprend les cas de figure possibles pour les rémunérations des doctorants afin de clarifier la situation. Le doyen engage les doctorants à faire remonter les difficultés rencontrées. Il tient à continuer la clarification.

Monsieur MARTY souligne que les doctorants employés dans les bibliothèques sont payés tous les mois.

## 12 – Evaluation des formations

Une évaluation portant sur la Licence va être mise en place selon les propositions du groupe de travail placé sous la responsabilité de Monsieur S. PELLE. Chargé de Mission.

## 13 – Questions diverses

Monsieur MARTY donne une information : L'offre de périodiques de la bibliothèque fait actuellement l'objet d'une analyse afin de mieux cibler les besoins des enseignants. Il rappelle qu'une aide pour se connecter à Lexis 360 existe actuellement à la bibliothèque.

Monsieur le Doyen rappelle que le prochain conseil aura lieu le 17 décembre 2019 à 14h en salle Gabriel Marty. Il remercie les membres du conseil pour leur précieux concours au bon fonctionnement de notre université.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.**